

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale

Public concerné

Voie initiale / cours d'emploi : Chef de service en fonction, directeur ou directeur adjoint en fonction Professionnels du management...

Voie apprentissage : tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation et aux critères légaux d'éligibilité du contrat d'apprentissage.

Prérequis

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications ;
- Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire ;

Objectifs

Le CAFDES permet d'occuper des fonctions de Directeur(trice) d'un établissement social ou médico-social, directeur (trice) de Pôle, directeur(trice) médico-sociale

Durée de l'action

La formation préparant au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale est dispensée de manière discontinue sur une amplitude de 24 mois (hors certification), et en lien avec la répartition des blocs de compétences.

- Formation théorique : 700 heures
- Formation pratique

Voie initiale / cours d'emploi : 510h (soit 14.5 semaines de 35h)

En apprentissage : 175 h (soit 5 semaines de 35h) peuvent être réalisées au sein de l'organisme d'emploi dans un service distinct ou hors employeur.

Ces semaines sont à répartir selon convenance, sur les deux années de formation.

Modalités d'accès et délais d'accès

Voie initiale / cours d'emploi : dépôt d'un dossier (CV et note de présentation) et passage d'un entretien de 30 minutes.

Délai de quinze jours entre l'entretien de sélection et l'admission en formation.

Voie apprentissage : l'inscription à la formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat, l'employeur et l'organisme de formation. Ce contrat peut être conclu jusqu'à trois mois avant ou après le début de la formation.

Les étudiants déjà inscrits en formation initiale ont la possibilité de changer de parcours à tout moment et de passer en apprentissage, sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap

Modalités de partenariat CFA / employeur :

Le CFA organise des rencontres au sein de la structure employeur, à minima une fois par année de formation, afin d'échanger sur le parcours de l'apprenti.

Le CFA est en lien direct avec le Maître d'apprentissage désigné et le convie à des rencontres, appelées « comités de liaison », organisées 2 fois par an.

Encadrement

Le département des métiers de l'encadrement qui gère la formation CAFDES est composée d'un chef de département titulaire du CAFDES et d'un formateur permanent titulaire d'un master 2 en pratiques sociales de l'insertion. Il dispose d'une expérience professionnelle dans le champ de la formation et du secteur médico social et bénéficie régulièrement d'actions d'actualisation de ses compétences. Cette équipe est complétée par de nombreux formateurs occasionnels issus du terrain professionnel et/ou de l'Université.

Moyens pédagogiques

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphi de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose environ 5000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1500 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes. Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revue, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthode pédagogique

Le projet de l'école est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé

- l'image (fixe ou animée)
- E-learning

Contenu

La formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale est dispensée de manière discontinue sur une amplitude de 24 mois. Elle comporte 700 heures d'enseignement théorique et 510 heures de formation pratique (volume des heures de formation pratique pour les stagiaires en voie directe/cours d'emploi). La formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale s'inscrit dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

- Bloc de compétence 1 : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques : 196h de cours et 154h de stage (volume du stage pour les stagiaires en voie directe/cours d'emploi)
- Bloc de compétence 2 : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service : 154h de cours et 147h de stage (volume du stage pour les stagiaires en voie directe/cours d'emploi)
- Bloc de compétence 3 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou service : 196h de cours et 133h de stage (volume du stage pour les stagiaires en voie directe/cours d'emploi)
- Bloc de compétence 4 : Gérer les volets économiques, financier et logistique de l'établissement ou du service : 154h de cours et 76h de stage (volume du stage pour les stagiaires en voie directe/cours d'emploi)

Modalités d'Accompagnement, de Suivi et d'Évaluation E-learning

Les personnes en charge de l'accompagnement pédagogique et technique disposent des compétences suivantes :

- Formateurs : compétences pédagogies et assistances techniques.
- Responsable Innovation et Digitalisation : compétences techniques.

Modalité d'assistance du stagiaire :

L'assistance technique est réalisée par mail à l'adresse : innovation@hetis.fr.

Cette assistance est active du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délais d'assistance :

Les demandes formulées par email sont traitées sous un délai maximum de 48h ouvrées.

Travaux demandés et temps estimé :

Dans le cadre de la formation, divers travaux peuvent être réalisés (exercices, cas pratiques, quiz, dossiers à rendre, cours, ...), une consigne est fournie et le temps estimé est indiqué pour chaque parcours E-learning.

Modalités de suivi et d'évaluation des formations e-learning :

Le suivi des formations est assuré à travers plusieurs dispositifs complémentaires :

- Un taux de progression individuel permettant de mesurer l'avancement global de chaque apprenant.
- Un suivi détaillé des connexions, incluant le temps passé sur chaque module ou séquence, ainsi que le temps total cumulé de formation.

L'évaluation des acquis et du suivi de la formation s'appuie sur différents supports pédagogiques, tels que :

- Des exercices pratiques sous formes de QCM, de cas pratiques, d'images interactives.
- Des exercices corrigés par l'intelligence artificielle (IA).
- Une évaluation finale.

Justificatifs de réalisation

Les éléments suivants permettent d'attester de la réalisation des travaux :

- Enregistrement des connexions à la plateforme.
- Suivi des temps de connexion.
- Historique des modules réalisés / validés.
- Rendus des travaux.

À l'issue de la formation, les apprenants reçoivent un certificat d'achèvement attestant du suivi complet du parcours pédagogique.

Suivi de l'action, accompagnement et assistance

Toutes les actions d'accompagnement sont tracées par mail.

Modalités d'évaluation

- Epreuves de certification
 - Bloc 1 : Rédaction d'une Note d'Aide à la Décision + épreuve interne en cours de formation
 - Bloc 2 : Epreuve en interne + rédaction d'un mémoire de pratiques professionnelles (organisée par l'EHESP)
 - Bloc 3 : Epreuve en interne + épreuve nationale de Management et Gestion des Ressources Humaines (organisée par l'EHESP)
 - Bloc 4 : Epreuve en interne + épreuve nationale de Gestion financière (organisée par l'EHESP)

Les stagiaires doivent valider les 4 Blocs de Compétences afin d'obtenir le CAFDES, délivré par l'EHESP. Le stagiaire conserve le bénéfice à titre définitif des BC entièrement validés.

Sanction

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale

Coût pédagogique

Voie directe, cours d'emploi

14 348,00 €

Coût pédagogique :	14 000,00 €
Frais de sélection	170,00 €
Droits d'inscription :	178,00 €

Apprentissage – Coût par année de formation

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur ou l'organisme financeur, aucun frais de formation, de scolarité ou d'entretien de positionnement n'est à la charge de l'apprenti.

HETIS aligne le coût pédagogique sur les NPEC (Niveaux de Prise en Charge) fixés par France Compétences selon le secteur d'activité et la branche professionnelle de l'employeur. Pour toute information sur le niveau de prise en charge applicable et obtenir un devis personnalisé, contactez le CFA HETIS

- Secteur privé : NPEC1 France Compétences : entre 8 550€ et 8 813€ (selon les secteurs d'activité) prise en charge par OPCO
- Secteur public fonction hospitalière et services de l'Etat : différentes ressources mobilisables (plan de formation, ANFH...)

¹ NPEC : Niveau de Prise En Charge

Contacts :

Voie directe, cours d'emploi

Mail : info@hetis.fr

Téléphone : 04 92 07 77 97

CFA

Mail : cfa@hetis.fr

Téléphone : 04 92 07 73 24